



Réunion du Comité exécutif du REMDH

Rabat, les 6-8 juin 2014

Procès-verbal – **approuvé**

La réunion du Comité exécutif du REMDH s'est tenue à Rabat les 6-8 juin 2014. En marge de la réunion, le Comité exécutif a rencontré Michael Juul Jeppesen, ambassadeur du Danemark, Driss El Yazami, Président du CNDH, et Mahjoub El Haiba, membre de la Délégation interministérielle des droits de l'Homme. Le Comité exécutif a aussi invité des représentants de la société civile marocaine à un dîner de travail le 6 juin 2014, pour discuter de la situation des droits de l'Homme et des progrès des réformes législatives au Maroc. Parmi les invités se trouvaient Saida Idrissi Amrani, ADFM, Atika Ettaïfe et Khadija Anaini, AMDH, Samira Ainane et Mohamed El Boukili, OMDH, Habib El Belkouch, Centre d'Études en droits humains et démocratie, Hicham Rashidi, Groupe antiraciste d'accompagnement et de défense des étrangers et migrants, Mustapha Chafiai, Adalah, Khadija Riyadi (coordinatrice d'un réseau de 22 ONG des droits de l'Homme au Maroc) et Annette Juenemann (membre honoraire).

PARTICIPANTS

Comité exécutif (CE) du REMDH :

Michel Tubiana (Président), Nassera Dutour (Vice-présidente), Ayachi Hammami, Eugenia Papamakariou, Søs Nissen et Isaías Barreñada (membres du CE).

Secrétariat :

Marc Schade-Poulsen (Directeur exécutif), Maysa Zorob (Chargée du programme Justice, les 6 et 7 juin) et Maibritt Nielsen (Attachée de direction, rapporteure).

Autres participants :

Annette Juenemann (membre honoraire, le 6 juin pour la session 2. *Tour de table sur les développements politiques récents dans la région* et dîner de travail) et Catherine Wihtol de Wenden le 8 juin pour la session 10. *Les droits des migrants*).

Saida Idrissi Amrani, ADFM, Atika Ettaïfe et Khadija Anaini, AMDH, Samira Ainane et Mohamed El Boukili, OMDH, Habib El Belkouch, Centre d'Études en droits humains et démocratie, Hicham Rashidi, Groupe antiraciste d'Accompagnement et de Défense des Étrangers et Migrants, Mustapha Chafiai, Adalah, Khadija Riyadi (coordinatrice d'un réseau de 22 ONG des droits de l'Homme au Maroc) ont participé au dîner de travail le 7 juin 2014.

Absents excusés :

Moataz El Fegier (Trésorier, a participé par Skype à la session du 6 juin 2. *Tour de table sur les développements politiques récents dans la région*), Alya Chérif Chammari, Anitta Kynsilehto, Osman İşçi, Raffaella Bolini and Mahmoud Abu Rahma (membres du CE).

ORDRE DU JOUR

1. Accueil – Approbation de l'ordre du jour et approbation du procès-verbal de la réunion du CE des 7-9 mars 2014
2. Tour de table sur les développements politiques récents dans la région
3. Manifestation publique en direction de la société civile marocaine : la situation des droits de l'Homme et les progrès des réformes législatives au Maroc
4. Rapport du Secrétariat

5. Programme Justice du REMDH
6. Rapport financier soumis par le Secrétariat, y compris recherche de financement
7. Restructuration du REMDH
8. Questions relatives aux membres, y compris les demandes d'adhésion
9. Planification de la prochaine Assemblée générale en 2015
10. Les droits des migrants
11. Questions diverses



1. Accueil – Approbation de l'ordre du jour et approbation du procès-verbal de la réunion du CE des 7-9 mars 2014

Michel Tubiana a souhaité la bienvenue à Rabat aux membres du CE à l'occasion de leur deuxième réunion cette année. Il a fait remarquer que si un des membres présents n'était pas venu à la réunion du CE, celle-ci aurait été annulée car le quorum n'aurait pas été atteint. Comme il ne reste plus qu'un an avant l'Assemblée générale, il est important que les membres du CE assument leurs responsabilités.

Afin que tout le monde reste concentré sur les discussions, Søs Nissen a suggéré de garder les ordinateurs fermés pendant la réunion. Michel Tubiana a également suggéré d'éviter les appels Skype pendant les réunions du CE et Ayachi Hammami a soutenu cette suggestion.

Décisions :

- Le CE a approuvé l'ordre du jour de la réunion
- Le CE a approuvé le procès-verbal de sa dernière réunion les 7-9 mars 2014 sans observation.
- Le CE discutera de son fonctionnement interne à l'occasion de sa prochaine réunion les 24-26 octobre 2014.

Documents :

1.1 Ordre du jour (*pour approbation*)

1.2 Procès-verbal de la réunion du CE des 7-9 mars 2014 (*pour approbation*)

2. Tour de table sur les développements politiques récents dans la région

Modératrice : Nassera Dutour

Søs Nissen a proposé quelques points de discussion pour le tour de table sur les développements politiques récents dans la région :

- Les résultats des élections européennes
- Les résultats des élections présidentielles en Égypte
- La situation en Syrie, alors que la Chine et la Russie ne souhaitent pas coopérer avec l'ONU à propos de ce pays
- Le gouvernement d'union au pouvoir en Palestine, la rupture des négociations du processus de paix et les grèves de la faim des Palestiniens
- Les prochaines élections en Tunisie et le rôle de la société civile à cet égard

Au sujet des élections présidentielles en Égypte, Michel Tubiana estime que, compte tenu de la façon dont les élections se sont déroulées et du fait que la majorité des Égyptiens ont voté pour Sissi, la démocratie a marqué un recul. En ce qui concerne les discussions et négociations de paix, il est déjà arrivé dans le passé qu'elles soient suspendues avant de reprendre un peu plus tard. Michel Tubiana a noté qu'en Europe l'extrême droite de pays comme la France et le Danemark a gagné les élections au PE, ce qui traduit la position de ces populations à propos des institutions de l'UE. Avec les événements en Ukraine et la renaissance de positions nationalistes, la perspective d'une guerre en Europe semble malheureusement se rapprocher. La situation rappelle aux Européens des événements de leur histoire récente. Enfin, Michel Tubiana a constaté qu'on observait une vague d'actes antisémites en Europe, qui rappelle celle vécue par les arabes au début des années 1980, en rapport avec la crise sociale et économique et l'atmosphère qu'elle crée.

Ayachi Hammami est d'avis que des reculs démocratiques peuvent être observés en Europe et dans le Sud. De nombreux espoirs étaient nés du Printemps arabe mais les populations éprouvent maintenant un sentiment d'échec et de déception ; il ne leur reste que le choix entre les islamistes ou les anciens régimes, et il n'y a que peu de place pour les démocrates. En dépit d'un certain nombre de problèmes, la Tunisie semble être le seul pays de la région qui a des perspectives positives alors qu'en Algérie et en Égypte, les élections ont porté un coup aux espoirs et aux attentes des jeunes au premier rang des révolutions. Ayachi Hammami pense que le REMDH devrait soutenir davantage la société civile dans ces deux pays et par exemple mettre en place un comité chargé de rédiger une stratégie et un plan d'action sur la façon de gérer la situation en Algérie et peut-être de consacrer une campagne d'une semaine à chacun de ces pays tous les ans. Michel Tubiana a répondu que le REMDH avait déjà une stratégie pour l'Algérie et que plusieurs campagnes avaient déjà été lancées, par exemple, à propos des visas pour l'Algérie. Marc Schade-Poulsen a ajouté que le REMDH participerait à un grand projet sur l'Égypte à partir de 2015 (*voir 6. Rapport financier du secrétariat, y compris recherche de financement*).

En dehors de ces considérations, les membres du CE ont évoqué les développements suivants dans la région :

- La montée inquiétante des partis nationalistes dans des pays comme le Danemark, la France et la Grèce, signalée par les élections européennes qui auront un effet sur l'UE.
- La régression des droits de l'Homme dans le Nord et dans le Sud
- La dégradation des conditions sociales et économiques dans de nombreux pays de la région et le besoin de rapprocher les droits économiques et sociaux des droits civils et politiques
- L'élection du Président Sissi en Égypte dont la principale priorité est de résoudre la situation économique et sociale pour garantir la stabilité
- L'espace de plus en plus réduit dont dispose l'opposition en Égypte en raison de la loi électorale et du nouveau système politique
- La critique de l'UE au sujet des élections en Égypte sur le fait que les représentants de l'opposition n'ont qu'un espace limité pour s'exprimer
- La tendance à des condamnations en masse dans la région, comme cela se produit en Égypte, et la nécessité d'examiner les violations des normes pour un projet équitable dans la région
- Le racisme européen contre les migrants venus du Sud et même de pays européens
- Les migrations, une question clé en Allemagne et l'absence de soutien aux migrants par les principaux partis politiques

À propos des élections présidentielles en Égypte, Marc Schade-Poulsen a suggéré d'écrire au Conseil de l'UE pour l'encourager à tirer des conclusions du rapport d'observation des élections de l'UE selon lequel les élections n'étaient pas libres et équitables, bien que techniquement elles se soient déroulées correctement (à part qu'elle a duré un jour de plus que prévu) Maysa Zorob a ajouté que tous les citoyens auraient dû avoir le droit de voter, mais cinq millions de femmes et 400 000 hommes sans papiers n'ont pas pu voter pendant les élections en Égypte.

3. Manifestation publique en direction de la société civile marocaine : la situation des droits de l'Homme et les progrès des réformes législatives au Maroc

4. Rapport du Secrétariat

Modératrice : Michel Tubiana

Marc Schade-Poulsen a présenté le rapport du Secrétariat (*voir 4.1 État des activités du REMDH N°2*) et il a invité les référents politiques à commenter les activités des différents Groupes de travail (*les activités ne sont mentionnées ici que si elles ne figurent pas dans le document 4.1 État des activités du REMDH N°2*).

Évaluation des projets relatifs à la Tunisie, la Syrie et l'Algérie

Marc Schade-Poulsen a fait savoir que les projets du REMDH relatifs à la Tunisie, la Syrie et l'Algérie avaient fait l'objet d'une évaluation dont le résultat était positif ; la différence entre la façon dont les participants aux activités et le REMDH considèrent les activités n'est pas significative et les participants font

confiance au Réseau et pensent qu'il apporte de la valeur ajoutée à leur travail. En ce qui concerne les améliorations, les participants pensent que le REMDH pourrait s'améliorer en ce qui concerne les retours aux membres sur les activités de plaidoyer.

Rapport de suivi de l'UE

L'UE a publié son rapport de suivi annuel et le chapitre concernant les droits de l'Homme devient plus objectif et plus critique. Les recommandations du REMDH, notamment celles concernant l'Algérie, l'Égypte et Israël, ont été prises en compte dans le rapport. Il reste à voir, toutefois, quelles actions l'UE prendra sur les différents points soulignés dans le rapport.

Dialogue régional structuré

Marc Schade-Poulsen a indiqué que Stefan Füle avait attribué un million d'euros à une phase pilote pour l'établissement du dialogue structuré régional de la société civile. Un premier forum civil s'était tenu à Bruxelles en avril 2014, et un deuxième doit se tenir à Tunis les 17-18 juin 2014 durant lequel un plan d'action d'un an sera établi. Terminant sur une note positive, Marc Schade-Poulsen a ajouté que les ONG invitées devaient adhérer aux conventions internationales des droits de l'Homme.

Algérie

Søs Nissen a signalé qu'elle avait lu dans le document *4.1 État des activités du REMDH N°2* qu'un rapport sur l'Algérie avait pris du retard. Marc Schade-Poulsen a expliqué que le REMDH avait envoyé une mission dans les villes du désert, au sud de l'Algérie, une région pauvre en proie à des mouvements sociaux où les multinationales exploitent le pétrole. Suite à cette mission, une des trois personnes responsables de la rédaction du compte rendu de mission n'avait pas fait le travail convenu et les deux autres allaient finaliser le compte rendu sans elle.

Nassera Dutour a indiqué que Marta Semplici avait reçu un courriel de Madjid Benchikh un mois avant la réunion du CE pour soumettre à son attention des suggestions sur le fonctionnement du Groupe Solidarité Algérie. Marta Semplici lui avait répondu mais il demande maintenant pourquoi il n'a pas reçu de réponse à son courriel. Ayachi Hammami a suggéré à Marta Semplici d'en parler avec les membres du Groupe Solidarité pour avoir leur opinion sur la façon d'avancer puis de partager le résultat avec le CE. Marc Schade-Poulsen était d'accord pour que Marta Semplici contacte les membres du Groupe.

Libye

Marc Schade-Poulsen a fait savoir que le REMDH avait réuni 20 organisations de Libye en Tunisie ; les retours de la réunion indiquaient que les organisations souhaitent que le REMDH continue à organiser de telles rencontres perçues comme productives. Ayachi Hammami a ajouté que les représentants des organisations, dont la moitié était des femmes, avaient discuté de questions concernant, entre autres, les droits des femmes et la torture. À la fin de la réunion, les organisations avaient décidé de créer un comité de coordination de cinq ONG libyennes qui se réuniraient en Libye et proposeraient une structure pour leur travail d'ici un mois. Søs Nissen a demandé au Secrétariat de lui envoyer la liste des organisations.

Tunisie

Marc Schade-Poulsen a observé que le projet UE-Tunisie marchait bien et qu'il était prometteur pour les activités du REMDH dans les différents pays de la région. Il a mentionné que le ministère tunisien de la Justice souhaitait travailler avec le REMDH sur ce projet. Le REMDH avait aussi été abordé par la coalition de la société civile de Tunisie pour les élections afin qu'il l'aide à observer et gérer deux millions d'euros en son nom ; toutefois, Marc Schade-Poulsen aurait préféré qu'il soit possible pour ces organisations de créer une organisation indépendante responsable de la gestion du projet. Il a ajouté que Kamel Jendoubi, ancien président du REMDH, était prêt à guider Ramy Salhi pour la mise en place du projet. Enfin, Marc Schade-Poulsen a demandé aux membres du CE leur avis sur cette question.

Groupe de travail PIP – produits des colonies

Eugenia Papamakariou a fait savoir que le Groupe de travail PIP avait discuté de la question du boycott des produits des territoires occupés durant sa dernière réunion les 16-17 mai 2014. Elle a précisé qu'il fallait décider si le Réseau était pour ou contre le boycott des produits des colonies et ne pas se contenter de discuter de leur étiquetage. Michel Tubiana a observé que la question ne portait pas que sur le boycott des produits des colonies mais aussi sur le boycott des relations avec Israël etc., et en raison de sa complexité, il proposait de discuter de la question à la prochaine réunion du CE les 24-26 octobre 2014. Isaías Barreñada a précisé que l'UE avait adopté une position très claire sur la question des produits des colonies et que certains États membres étaient devenus plus actifs que l'UE elle-même sur cette question.

Mission au Sahara occidental

Isaías Barreñada a suggéré que la mission au Sahara occidental les 16-21 septembre 2014 comporte des participants du Nord et du Sud, y compris le Maghreb et le Moyen-Orient. Søs Nissen a indiqué qu'elle aurait souhaité être informée des dates de la mission plus tôt. Marc Schade-Poulsen a expliqué que les responsables pour l'Afrique du Nord avaient été consultés pour la mission mais que la consultation aurait pu être étendue à tous les membres du CE.

Décisions :

- Les membres du CE sont convenus que le REMDH soutiendrait le boycott des produits des colonies et qu'il discuterait des autres boycotts à leur réunion des 24-26 octobre 2014.
- Les membres du CE discuteront des activités du REMDH en Égypte, Libye et en Algérie à leur réunion des 24-26 octobre 2014

Documents :

4.1 État des activités du REMDH N°2 (*pour information*)

4.2 Plan de travail 2014 (*pour information*)

5. Programme Justice du REMDH

Modérateur : Michel Tubiana

Maysa Zorob a présenté le document *5.1 Note de concept* du Groupe de travail Justice et expliqué que les trois priorités identifiées par le GT pour l'année à venir étaient l'indépendance et la réforme de la justice, la justice en période de transition et le droit à un procès équitable dans toute la région.

Suite à la présentation du programme Justice, Søs Nissen a demandé de préciser l'orientation stratégique de l'observation de procès car elle pourrait entraîner une grande quantité de travail et ce n'est pas une tâche facile. Maysa Zorob a précisé que l'observation de procès serait un outil pour manifester sa solidarité mais que le REMDH pourrait aussi utiliser les conclusions de l'observation de procès comme outil pour les actions de plaidoyer sur les relations UE-Égypte, par exemple.

Michel Tubiana a observé qu'il était difficile de trouver des personnes compétentes pour l'observation de procès et disponibles à bref délai. Maysa Zorob a proposé qu'il y ait davantage d'activités de construction de capacité sur l'observation de procès pour les avocats locaux afin qu'ils puissent observer des procès dans leur propre pays, ce qui permettrait de ne pas envoyer des avocats étrangers dans les pays de la région. Elle a ajouté que le REMDH devait éviter une approche au coup par coup pour l'observation des procès à l'avenir. Michel Tubiana a dit qu'il était important de trouver des avocats arabophones ayant des compétences sur le système législatif local mais pas nécessairement des avocats locaux.

Ayachi Hammami a indiqué que l'objectif du rapport sur la formation des magistrats était de produire un outil disponible pour les organisations de la société civile afin de les aider à revoir la formation dispensée dans les écoles de magistrature et au cours de la carrière des magistrats. Les magistrats sont formés sur les aspects techniques de leur travail mais pas suffisamment sur la question de l'indépendance et de l'impartialité de la justice.

Ayachi Hammami a également mentionné le fait que le GT s'intéressait aux développements de la justice en période de transition dans la région, un sujet très problématique. Il a fait savoir qu'en Tunisie il existe des organisations qui ne travaillent que sur la justice en période de transition alors qu'en Libye un ministère est consacré à la justice transitionnelle. Marc Schade-Poulsen a précisé qu'un des défis auxquels le Groupe de travail était confronté était de combiner les intérêts des membres du Groupe de travail avec une perspective juridique. Le Réseau apporterait de la valeur ajoutée au travail du GT, y compris dans les rapports, si, à l'avenir, ce dernier est lié directement aux développements dans la région.

Enfin, Ayachi Hammami a signalé qu'un des membres du GT n'avait jamais assisté à aucune des réunions du GT.

Documents :

5.1 Note de concept (*pour information*)

6. Rapport financier soumis par le Secrétariat, y compris recherche de financement

Modérateur : Michel Tubiana

Marc Schade-Poulsen a présenté le document *6.1 Rapport financier annuel 2013* pour approbation par le CE ; il a ajouté que l'excédent de l'année 2013 était de 10 000 EUR, les fonds propres du REMDH atteignent maintenant 100 000 EUR en tout. Idéalement le montant des fonds propres devrait être de 6-700 000 EUR, toutefois, il n'était pas sûr de la façon dont le REMDH pourrait atteindre ce montant.

Marc Schade-Poulsen a également attiré l'attention du CE sur les frais administratifs particulièrement élevés en 2013, essentiellement en raison de la rénovation des bureaux en Tunisie et à Bruxelles et du procès contre la société danoise de photocopieuses qui a trompé l'ancien Chef comptable du Réseau. Si le REMDH gagnait son procès, il pourrait récupérer 100 000 EUR. Le rapport financier annuel 2013 a été approuvé par les membres du CE pendant sa réunion.

En sa qualité de référent politique pour le GT Justice, Ayachi Hammami a dit qu'il aurait aimé être consulté à propos de l'appel régional dans le cadre duquel le REMDH a demandé un financement pour les programmes Justice et Genre. Marc Schade-Poulsen a reconnu qu'Ayachi Hammami avait raison et il a expliqué que le dossier avait été déposé en conformité avec le programme de travail du GT Justice et qu'il n'incluait donc pas de nouvelles activités sur la justice. Søs Nissen pensait que puisque l'appel impliquait des partenaires du REMDH dans le Sud, il aurait été sage de faire participer à l'appel le référent politique concerné.

Marc Schade-Poulsen a ensuite ajouté que SIDA avait promis d'attribuer un financement au REMDH en 2014, mais à ce jour le REMDH n'avait pas encore reçu le contrat et le contact du REMDH à SIDA avait fait savoir huit jours avant la réunion du CE que le montant alloué au Réseau serait inférieur à celui attendu.

Enfin, Marc Schade-Poulsen a observé que si le REMDH recevait tous les financements inscrits au budget pour 2014-2016, le Réseau aurait réussi à augmenter son budget d'un million d'euros et il serait financé jusqu'en 2016 au minimum.

Décisions :

- Le CE a approuvé le document *6.1 Rapport financier annuel 2013*
- Le CE a approuvé *6.2 Budgets et comptes*

Documents :

6.1 Rapport financier annuel pour 2013 (*pour approbation*)

6.2 Budgets et comptes (*pour approbation*) (3 feuilles)

6.3 Informations récentes sur la collecte de fonds (*pour information*)

7. Restructuration du REMDH

Modérateur : Ayachi Hammami

Procédures de recrutement

À propos des procédures de recrutement du REMDH, Michel Tubiana a signalé qu'il trouvait problématique le fait que plusieurs membres du CE aient accepté de servir de référence à certains candidats. Ayachi Hammami était pour l'implication du CE dans les procédures de recrutement et il a suggéré de constituer un comité de recrutement regroupant Marc Schade-Poulsen et deux membres du CE qui seraient chargés des entretiens d'embauche. Nassera Dutour était aussi pour l'implication du CE dans les procédures de recrutement, en particulier parce que les Statuts stipulent que les recrutements doivent se faire en coopération avec le/la Président/e, le/la Vice-président/e et le/la Trésorier/ière.

Toutefois, Michel Tubiana a demandé comment les membres du CE pourraient prendre part aux recrutements à Copenhague, Paris et Bruxelles. Il pensait qu'il était souhaitable d'avoir de bonnes procédures de recrutement et il a suggéré que le Secrétariat informe et consulte le CE à propos des candidatures. Toutefois les membres du CE doivent éviter de servir de référence pour un quelconque candidat. Ayachi Hammami a exprimé son accord avec Michel Tubiana sur le fait qu'il était important d'informer et de consulter le CE ; toutefois, ce n'était pas fait de façon systématique. Marc Schade-Poulsen a répondu qu'il avait oublié de consulter la Vice-Présidente et le Trésorier, comme stipulé dans les Statuts. Il a ajouté que dans certains cas, les membres du CE pouvaient soutenir des candidats différents pour un même poste. Michel Tubiana a déclaré qu'il appartenait au Directeur exécutif de prendre les décisions concernant

les recrutements et non au Président. Enfin, Søs Nissen pensait que cette question délicate devait être discutée en présence de tous les membres du CE.

Processus de restructuration

Marc Schade-Poulsen a précisé que dans la mesure où la restructuration était pratiquement terminée, il n'était plus nécessaire de distribuer le document 7.1 *Restructuration – Actualisation* avant la réunion du CE. Il reste encore à recruter un/e Chargé/e de Plaidoyer et un/e Chargé/e de la construction de capacité. Marc Schade-Poulsen a ensuite annoncé que plusieurs membres du personnel allaient quitter le REMDH et seraient remplacés dans les mois à venir, à savoir Lina Alquarah, Shadia el Dardiry, Vassia Spanaki et Bérénice Michard (en congé de maternité). Par ailleurs, le nouveau directeur du Plaidoyer prendra ses fonctions à Bruxelles en septembre 2014.

En ce qui concerne le bureau d'Amman, Marc Schade-Poulsen a fait savoir qu'il serait conservé comme bureau régional du REMDH au Machrek pour l'instant ; toutefois le bureau est vide et le Secrétariat a des difficultés à le faire fonctionner et donc il va donc examiner la possibilité d'envoyer à Amman des membres du personnel des activités thématiques. Marc Schade-Poulsen a ajouté qu'il était difficile de recruter du personnel en Jordanie où se trouvent de nombreuses organisations. Pour l'instant, un accord a été passé avec Dignity qui va louer une partie des bureaux afin de réduire les frais du REMDH. Marc Schade-Poulsen a demandé aux membres du CE de signer un document indiquant qu'il ferait fonction de contact avec les autorités jordaniennes pour l'instant.

Søs Nissen pensait que le Secrétariat devrait essayer de définir les avantages qu'il y avait à rester deux ans à Amman pour le personnel plutôt jeune du Réseau. Elle a suggéré de réfléchir au déplacement des membres du personnel travaillant sur la Syrie à Amman. Nassera Dutour, elle, n'avait jamais perçu le bureau d'Amman comme très dynamique et elle a suggéré de déplacer le bureau régional dans un autre pays. Marc Schade-Poulsen a répondu en disant que le personnel qui travaille sur la Syrie ne souhaitait pas être séparé et qu'il se sentait plus en sécurité en travaillant à Paris. Michel Tubiana a aussi expliqué que les autres choix d'implantation pour le bureau du Machrek, par exemple l'Égypte et le Liban, avaient déjà fait l'objet de discussions mais n'étaient pas viables pour différentes raisons, et il ne pensait pas que le REMDH devait abandonner son enregistrement à Amman.

Décisions :

- Clarifier dans le Règlement intérieur et les Statuts si/dans quelle mesure les membres du CE peuvent apporter leur soutien à des candidats à un poste au REMDH.
- Le REMDH maintient son bureau à Amman jusqu'à nouvel ordre

Documents :

7.1 Restructuration - actualisation (*pour information*)

7.2 Bureau du REMDH en Jordanie (*pour information*)

8. Questions relatives aux membres, y compris les demandes d'adhésion

Modératrice : Eugenia Papamakariou

Décisions :

- Le Forum Tunisien pour les Droits Économiques et Sociaux, Tunisie, a été accepté comme membre ordinaire

Documents :

8.1 Liste des adhérents (*pour information*)

8.2 Listes des demandes d'adhésion (*pour information*)

8.3 Demande d'adhésion : Forum Tunisien pour les droits économiques et sociaux (*doit être réexaminée*)

9. Préparation de la prochaine Assemblée générale en 2015

Modérateur : Isaías Barreñada

Marc Schade-Poulsen a annoncé que le Secrétariat n'avait pas encore réussi à lever des fonds pour financer l'Assemblée générale (AG) 2015. Le lieu de l'AG sera choisi en fonction de la somme obtenue. Osman İşçi et Isaías Barreñada cherchent à trouver des financements en Turquie et en Espagne

respectivement, mais sans succès à ce jour. La possibilité d'organiser l'AG en Italie sera également étudiée au cours des deux prochains mois. Pendant ce temps, le CE peut fixer la date de l'AG. Isaiás Barreñada pense que la possibilité d'organiser l'AG en Espagne devrait être approfondie.

Michel Tubiana a rappelé que l'AG était précédée d'un séminaire, et que le CE devrait commencer à réfléchir à un thème pour ce séminaire, une possibilité étant de s'intéresser aux nouveaux acteurs de la société civile après le Printemps arabe, une autre à la nouvelle situation suite aux révolutions, sans toutefois oublier le Nord. Søs Nissen pense qu'il serait une bonne idée de combiner une discussion sur les développements intervenus dans la région et une autre sur la nouvelle génération des militants des droits de l'Homme. Elle a suggéré d'inviter ces jeunes militants à l'AG pour que les autres participants s'inspirent de leur action, tandis que l'expérience des générations précédentes, en revanche, pourrait être utile aux plus jeunes.

Ayachi Hammami, d'accord avec l'idée de Søs Nissen, a souligné qu'il était important d'observer aussi comment les anciens acteurs, autrement dit les militants dont l'action est antérieure aux révolutions, s'étaient adaptés aux nouvelles réalités. Il a fait remarquer qu'en Tunisie, de nombreuses organisations traditionnelles des droits de l'Homme perdaient du terrain par rapport aux nouveaux acteurs qui se sont spécialisés dans différents sujets ou différents domaines. Enfin, il a suggéré de voir si l'UE pouvait financer l'AG ou le séminaire, ce qui donnerait au REMDH une marge de manœuvre plus large quant au lieu de cette réunion ; mais Marc Schade-Poulsen ne pense pas que l'UE ait des fonds pour ce genre d'événements.

Comme lieux possibles pour l'AG, les membres du CE ont proposé les Pays-Bas, la Suède, le Luxembourg, l'Allemagne et l'Autriche. Søs Nissen a également suggéré de s'adresser à l'Open Society Institute pour solliciter des fonds, tandis que Nasser Dutour a émis l'idée de contacter des donateurs américains actifs dans la région. Michel Tubiana a rappelé aux membres du CE que, pour ne pas exclure les membres israéliens de l'AG, il faudrait que celle-ci se tienne dans le Nord.

Concernant le thème du séminaire, Michel Tubiana a suggéré d'envoyer un mail aux membres du CE absents de la présente réunion pour leur rappeler l'existence du séminaire et leur demander de proposer des idées. Il faudrait désigner 2-3 membres du CE chargés de conduire la réflexion sur le séminaire, et le CE pourrait discuter des divers documents (rapport moral, rapport d'activité, rapport financier, programme de travail, projet de résolution, etc.) à présenter à l'AG à l'occasion de la réunion des 24-26 octobre 2014. Søs Nissen s'est portée volontaire pour prendre part au groupe de réflexion sur le séminaire. Quant aux documents à présenter à l'AG, Marc Schade-Poulsen a noté qu'une évaluation à mi-parcours devrait être préparée, sachant que la stratégie couvre la période 2012-2018.

Marc Schade-Poulsen a aussi invité les membres du CE à décider s'ils souhaitaient poser leur candidature pour les prochaines élections, qui se tiennent pendant l'AG, et à réfléchir à la façon d'assurer la continuité du travail du CE. Pour que les élections soient de vraies élections, il est important pour le REMDH de s'assurer que les candidats soient assez nombreux et qu'il y ait suffisamment de femmes qui se présentent, a-t-il ajouté. D'accord sur ce point, Michel Tubiana a déclaré que chacun des membres du CE devait savoir pour la réunion du CE des 24-26 octobre 2014 s'il souhaitait se représenter.

En ce qui concerne les Statuts, Michel Tubiana pensait que les membres du CE devaient proposer des modifications aux membres du REMDH en relation avec le recrutement du personnel, les adhésions (le CE a le pouvoir d'accepter des adhérents et de les radier) et la création d'un comité de résolution de conflits élu par l'AG pour résoudre les conflits qui pourraient naître au sein du REMDH. Michel Tubiana a observé que la date limite de proposition de modifications des Statuts par les membres était de 45 jours avant l'AG. Marc Schade-Poulsen a signalé que le Secrétariat n'avait reçu aucune modification des Statuts pour l'AG de 2008, date à laquelle ont été effectuées les dernières modifications des Statuts. Il a proposé d'inclure la question du financement en cascade dans les Statuts car à l'heure actuelle le REMDH n'est pas autorisé à recourir à ce type de financement qui est maintenant une exigence de l'UE. Søs Nissen toutefois pensait que le fait que le REMDH ne pouvait pas distribuer de financement à ses membres donnait de la crédibilité, le Réseau qui travaille pour tous ses membres et pas seulement certains d'entre eux.

Ayachi Hammami a mentionné que les Statuts stipulent que lorsqu'une nouvelle demande d'adhésion est approuvée, les représentants de cette organisation peuvent se présenter aux élections du CE. Il pensait que ces nouveaux membres devaient être membres depuis au moins un terme avant de se présenter aux élections au CE. Michel Tubiana a expliqué la raison de ce règlement, à savoir que si ces membres ne pouvaient pas présenter de candidat aux élections pendant leur première AG, ils devraient attendre la prochaine AG trois ans plus tard. Marc Schade-Poulsen a ajouté que cette règle autorisant les nouveaux membres à présenter leur candidature avait été établie pour garantir que le Réseau ait autant de candidats que possibles aux élections.

Søs Nissen a demandé quelle devait être l'attitude des membres du CE à l'égard des membres passifs des Groupes de travail. Marc Schade-Poulsen a indiqué que lorsque le Réseau lançait un appel à participation aux GT après l'AG, le règlement intérieur concernant les Groupes de travail, où les règles sont spécifiées, était distribué en même temps.

Décisions :

- L'Assemblée générale se tiendra les 12-14 juin 2015
- Les membres du CE discuteront des documents à présenter à l'AG lors de leur réunion des 24-26 octobre 2014
- Michel Tubiana soumettra aux membres du CE les Statuts avec les amendements suggérés (notamment sur le recrutement du personnel, l'appartenance au Réseau, le comité de gestion des conflits et la redistribution des subventions) avant la réunion des 24-26 octobre 2014 pour qu'ils puissent en discuter au cours de cette réunion

Documents :

9.1 Calendrier de l'Assemblée générale (*pour information*)

10. Les droits des migrants

Modératrice : Søs Nissen

Catherine Wihtol de Wenden a informé les membres du CE de la situation actuelle des migrations, et présenté les documents *10.2 Cartes des flux migratoires*. Elle a rappelé qu'en 2013, on comptait 252 millions de migrants au niveau international. Le Sud comme le Nord reçoivent des migrants originaires du Sud, ce qui constitue une nouvelle tendance. Cela veut dire aussi que l'on compte aujourd'hui relativement moins de migrants dans le Nord qu'il y a une centaine d'années.

Les migrations, aujourd'hui, sont devenues un sujet mondial, dans la mesure où toutes les régions et tous les pays de la planète sont affectés par le phénomène. En général, l'Amérique du Nord reçoit des flux migratoires d'Amérique centrale et d'Amérique latine, et l'Amérique latine reçoit des migrants originaires eux-mêmes d'Amérique du Sud, tandis que l'Europe (en particulier les pays les plus au Sud) reçoivent des migrants venus du Sud de la Méditerranée. En ce qui concerne les migrations Nord-Sud, des pays comme l'Espagne reçoivent de nombreux migrants d'Amérique latine, compte tenu de leur langue commune, ainsi que des migrants venus d'Allemagne et du Royaume-Uni. Un pays comme la Grèce reçoit des migrants originaires d'Albanie et de divers autres pays d'Europe de l'Est.

Catherine Wihtol de Wenden a expliqué qu'en matière de migrations, les catégories de pays sont les suivantes : pays d'origine, pays de transit et pays hôte. Certains pays sont en même temps pays d'origine, pays de transit et pays hôte, comme c'est le cas pour le Maroc, par exemple.

Les migrants appartiennent aussi à plusieurs catégories, notamment :

- les migrants à titre économique
- les personnes déplacées pour des motifs environnementaux (migrations sud-sud, par exemple en raison des tempêtes de poussière dans les pays les moins développés)
- les apatrides (en Afrique, par exemple)
- les migrants internes (en Chine, par exemple, où les travailleurs quittent les zones rurales au profit des zones industrielles)

Les femmes constituent 48% des migrants. En raison de la diversification des migrants, un grand nombre de difficultés sont à prendre en compte du point de vue juridique et du point de vue des droits de l'Homme. Elle a rappelé aussi que le nombre de décès était très élevé parmi les candidats au départ.

Historiquement, l'Europe ne se considère pas comme une destination pour les migrations permanentes, et on pense traditionnellement que les migrants finiront par rentrer chez eux un jour ou l'autre. Il a fallu plus de 10 ans aux pays européens pour ratifier les conventions sur les travailleurs migrants, tant ils craignaient que les migrants s'approprient les emplois des chômeurs nationaux, ce qui s'est avéré inexact. Catherine Wihtol de Wenden a signalé qu'il existait dans le monde 22 systèmes de libre circulation qui pourraient être activés pour permettre la circulation des personnes, dans l'intérêt du travail, par exemple. On pourrait aussi

envisager une gouvernance internationale des migrations, mais certains pays, y compris les États-Unis, ont clairement déclaré qu'ils ne voulaient pas de cette solution, une idée qui suscite également la réticence de l'UE. En 2013, après la mort de 366 migrants au large des côtes de Lampedusa le 3 octobre, la réponse de l'UE a été de renforcer Frontex, alors que la législation et les conventions ne sont toujours pas adaptées aux nouvelles réalités migratoires. À l'avenir, toutefois, les migrations prendront de telles proportions que le droit à la mobilité deviendra un sujet central. En attendant que les droits des migrants ne soient améliorés, a-t-elle ajouté, il serait bon d'activer les systèmes existants.

Ayachi Hammami a demandé quel rôle avait joué les organisations internationales, comme l'Organisation internationale pour les Migrations (OIM). Catherine Wihtol de Wenden a expliqué que l'OIM avait joué un rôle significatif, en particulier après la Seconde Guerre mondiale, et après la chute du mur de Berlin et la réunification de l'Allemagne, époque où il était nécessaire de gérer la réinstallation des Allemands. Il semble que l'OIM soit l'organisation la plus expérimentée pour s'occuper de la question des migrations, bien que ses décisions ne soient pas vraiment contraignantes dans tous les pays.

Marc Schade-Poulsen a dit que toute personne avait le droit de quitter son pays, mais pas nécessairement le droit d'entrer dans un autre pays et de s'y installer. Catherine Wihtol de Wenden estime que, dans un premier temps, il serait bon de travailler sur le droit d'entrée et, dans un deuxième temps, de discuter de la durée de séjour. Elle a fait remarquer que certaines décisions prises au niveau international ont un impact direct et presque forcé sur les migrations ou les mouvements de population ; par exemple, le développement du secteur du café au Viêt Nam a influencé ce même secteur en Amérique latine, si bien que les ouvriers du café d'Amérique latine ne peuvent plus lutter avec la concurrence des ouvriers vietnamiens. Ces décisions devraient être règlementées au plan international, sachant qu'elles impactent directement les flux migratoires.

Marc Schade-Poulsen a rappelé que le REMDH réclamait le droit à la liberté de circulation. Auparavant, les gens se rendaient en Europe sans difficulté, mais les problèmes ont surgi avec la procédure des visas. Il a demandé à Catherine Wihtol de Wenden ce qu'elle demanderait aux décideurs politiques pour convaincre les gouvernements européens d'autoriser toute personne à entrer dans leurs pays respectifs. Elle a répondu qu'elle leur demanderait de supprimer les visas pour certaines catégories de personnes, par exemple les personnes âgées, les touristes et les étudiants, étant donné que les visas constituent un blocage et affectent l'économie. De plus, elle a expliqué que de nombreuses études avaient prouvé que plus les migrants sont libres de circuler, plus ils sont mobiles, et moins ils s'installent durablement.

Marc Schade-Poulsen a estimé qu'il faudrait mettre en place un grand nombre de mécanismes avant d'ouvrir les frontières. Catherine Wihtol de Wenden a dit que l'Europe avait ouvert ses frontières aux personnes hautement qualifiées en 2005, et que celles-ci ne constituaient pas aux yeux de l'Europe une menace pour la sécurité. Elle est d'avis que l'Europe devrait ouvrir plus largement ses frontières, en particulier parce que les pays européens manquent de personnes hautement qualifiées.

Isaías Barreñada a dit que les migrations étaient souvent liées à la sécurité et considérées comme une menace pour l'identité nationale, et il a demandé à Catherine Wihtol de Wenden de développer cette question. Elle a expliqué que, jusque dans les années 1980-1990, les migrations étaient considérées comme liées au marché du travail, mais que cette perception avait changé après les attaques terroristes, le 11 septembre, etc. Toutefois, Catherine Wihtol de Wenden est d'avis que la question des migrations ne doit pas être liée au terrorisme et à la criminalité, ce qui ne fait d'attiser la haine et contribue à créer un ennemi imaginaire.

Marc Schade-Poulsen a aussi fait remarquer qu'il y avait un débat sur les salaires et la cohésion sociale en Europe, qu'il convenait de prendre en considération. Catherine Wihtol de Wenden a rappelé qu'on avait assisté à un vif débat dans le Nord (où se situent davantage de pays sociaux démocrates) à propos de l'implication des migrations sur le système de santé. Elle a noté que, quelles que soient les mesures prises, les frontières ne peuvent pas être contrôlées à 100%, et que les migrations se poursuivront. Le message à faire passer, c'est qu'il est indispensable de faire preuve d'une plus grande solidarité. Ce serait une menace pour la sécurité de l'Europe si les jeunes des pays tiers étaient sans emploi, vivaient sous des systèmes non démocratiques et se retrouvaient enfermés derrière des frontières hermétiques, a-t-elle ajouté.

Michel Tubiana a clôt la discussion en rappelant qu'en France, un migrant devait prouver qu'il avait travaillé un certain nombre d'années en France pour pouvoir prétendre à la naturalisation, ce qui ne semble pas logique, dans la mesure où, dans ces conditions, il n'est pas en mesure de travailler légalement. Selon lui, l'Europe vit dans un état de déni en renforçant son discours sur les questions migratoires et en parlant de « l'invasion » des migrants et des étrangers.

Documents :

10.1 Les droits des migrants (*pour information*)

10.2 Cartes des flux migratoires (4 au total) (*pour information*)

11. Questions diverses

Modérateur : Michel Tubiana

a. Prochaine réunion du CE

Décision :

- La prochaine réunion du CE se tiendra à Paris, les 24-26 octobre 2014.